



Mauron Pierre / Ganioz Xavier, députés	
Investissement / Financement en faveur de l'imprimerie Saint-Paul (avec demande de procédure accélérée)	
Cosignataires : ---	Direction : DICS
Réception au SGC : 19.02.13	Transmission à la Direction : * 19.02.13

Dépôt et développement

A la fin du mois de janvier 2013, la direction des "Freiburger Nachrichten" a annoncé sa décision de ne plus faire imprimer son journal à Fribourg, auprès de l'imprimerie Saint-Paul, mais à l'extérieur du canton, pour un coût estimé à 40 % meilleur marché, prix sur lequel l'imprimerie Saint-Paul ne peut pas s'aligner.

Le départ de l'un des deux quotidiens imprimés au boulevard de Pérolles engendrera la fermeture de la rotative à la fin de l'année 2014. Outre le quotidien "La Liberté", elle imprime "La Gruyère", "Le Messenger", la "Feuille officielle" et d'autres publications.

D'après les estimations, l'arrêt de la rotative entraînera, au vu des synergies existantes, la suppression d'une cinquantaine d'emplois (rotative et expédition notamment).

Au-delà du problème de la perte patrimoniale et industrielle pour Fribourg, de la question de la surcapacité des centres d'impression résiduels en Suisse, et de la perte de 50 emplois à Fribourg, il y a une autre question qui doit se poser : celle de la fragilisation de la position et de l'indépendance des journaux fribourgeois.

L'externalisation de l'impression ne sera pas sans effet sur les rédactions des journaux concernés. "La Liberté", les "Freiburger Nachrichten" et "La Gruyère" font partie du patrimoine fribourgeois et doivent être défendus avec vigueur. Ils incarnent l'indépendance des médias locaux face aux grands groupes nationaux.

Même si l'indépendance des rédactions de ces entreprises de presse fribourgeoises se jouera lors de l'ouverture du capital de l'Oeuvre de Saint-Paul, lequel devra demeurer en mains fribourgeoises, il n'en demeure pas moins que l'annonce d'une collaboration, même limitée, avec TAMEDIA laisse présager une prise d'influence du grand groupe zurichois, également propriétaire notamment du Tages Anzeiger, du Bund et de la Berner Zeitung côté alémanique, et du Temps, du Matin, du 24 Heures et de la Tribune de Genève du côté romand. Considérer qu'un tel rapprochement serait sans effet sur les titres du Groupe Saint-Paul paraît dangereusement optimiste. En renonçant à imprimer lui-même ses journaux, le Groupe se place dans une situation de dépendance dangereuse face à ses concurrents.

Dans son communiqué de presse du 30 janvier 2013, le Parti socialiste fribourgeois avait appelé le Conseil d'Etat à mettre sur pied une task force visant à maintenir à Fribourg l'impression des journaux fribourgeois notamment.

* date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).

Aujourd'hui, les motionnaires estiment que les bonnes paroles et les déclarations d'intention ne suffiront pas.

Pour que le canton de Fribourg puisse continuer à compter sur une presse locale, indépendante et forte, élément majeur de l'identité cantonale, il est nécessaire que les journaux fribourgeois continuent à être imprimés à Fribourg.

Les FN et le conseil d'administration du Groupe Saint-Paul indiquent que les tarifs proposés par la concurrence sont de l'ordre de 40 % meilleur marché que les prix proposés par l'imprimerie Saint-Paul pour l'impression des FN. Dès le 1^{er} janvier 2015, les FN ne souhaitent ainsi plus reconduire leur contrat avec le Groupe Saint-Paul.

Pour trouver une solution fribourgeoise dans le calme et la sérénité, les motionnaires proposent dès lors que l'Etat de Fribourg, par le biais d'un décret, ou sous une autre forme, participe au financement de cette différence de coût de 40 % payable au Groupe Saint-Paul, à la fin de chaque année civile, dès le 1^{er} janvier 2015, pour que les FN continuent à être imprimés à Fribourg. Ce financement devrait durer 5 ans, jusqu'au 31 décembre 2019, et être conditionné à un contrat de même durée entre les FN et le Groupe Saint-Paul pour l'impression du journal. Après cette date, un examen approfondi de la situation dans le canton pourrait être effectué, de manière à décider à ce moment là, en toute connaissance de cause, ce qu'il en est de l'avenir de la presse écrite, à Fribourg et en Suisse de manière générale, de quelle manière les médias électroniques se sont développés, et quelles sont les meilleures solutions pour l'avenir.

Avec une telle participation de financement de l'Etat de Fribourg payable directement à l'imprimerie Saint-Paul, l'indépendance de la presse n'est aucunement touchée et tous les journaux locaux en bénéficieront directement. Par ailleurs, la cinquantaine d'emplois menacés pourra être préservée au moins jusqu'au 31 décembre 2019.

L'Etat de Fribourg a déjà dû apporter son aide dans des circonstances particulières (notamment le crédit d'engagement en faveur de l'économie laitière en 2002, l'augmentation de la participation financière au capital actions de la société immobilière Agy Expo SA en 2002, pour le plan de relance en 2009 ou encore dernièrement pour les remontées mécaniques fribourgeoises), et ponctuellement cette aide est nécessaire.

Les motionnaires estiment bien que le présent cas est tout aussi exceptionnel pour obtenir cette aide de l'Etat de Fribourg.

Etant donné que le contrat que les FN devront signer avec une autre imprimerie devrait certainement être conclu tout prochainement, nous demandons que cette motion soit traitée sur son acception et sur le fond selon la procédure urgente, ceci en application des articles 174 et 175 de la Loi sur le Grand Conseil.

—